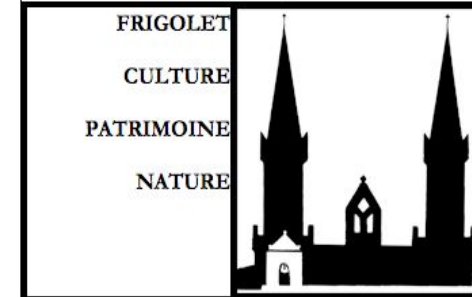


BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la **FONDATION DU PATRIMOINE** seront reversés à la
l'Association « Frigolet, Culture, Patrimoine, Nature ».



Oui, je fais un don pour aider à la restauration du bâtiment dit « Des Pères » de l'abbaye Saint-Michel de Frigolet à Tarascon (Bouches du Rhône).

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de

« **Fondation du Patrimoine – Abbaye St-Michel de Frigolet - Tarascon** »

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de la commune pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est deeuros et je bénéficie d'une économie d'impôt.*

* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 12 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), à joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

De l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....VILLE.....
TEL :E-MAIL :

Coupon-réponse à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE
Palais de la Bourse
BP 21856
13221 Marseille cedex 01

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie (sauf les particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

- **OU** de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666€)

Exemple : Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt (sauf les particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt Sur la Fortune.

SOUSCRIPTION POUR RESTAURER LE BATIMENT DIT « DES PÈRES » DE L'ABBAYE SAINT-MICHEL DE FRIGOLET- TARASCON (13)



Bâtiment dit « Des Pères », angle Nord /Est du corps de bâti XIXe siècle

Au moins depuis le XIIe siècle, Saint-Michel de Frigolet, au cœur de la Montagnette, sur la commune de Tarascon, entre Saint-Rémy de Provence et Avignon, est un haut lieu de la région.

De la période romane subsiste le cloître, l'église Saint-Michel et la chapelle de Notre-Dame classés Monument Historique. L'ensemble des bâtiments des XVIIe et XIXe siècles est inscrit à l'inventaire supplémentaire.

Dans la basilique abbatiale néogothique du XIXe siècle est enchâssée la chapelle baroque de Notre-Dame du Bon Remède, dont la riche décoration serait un don de la reine Anne d'Autriche.

En 1880, à la suite des décrets de dissolution des congrégations religieuses, se déroula le fameux « siège de Frigolet » dont se fera écho la presse régionale, nationale et internationale.

L'abbaye, fréquentée par d'illustres hommes tels qu'Alphonse Daudet qui la cite dans *Contes de mon Moulin*, ou bien encore Frédéric Mistral qui l'évoque dans *Mémoires et Récits*, draine encore aujourd'hui de nombreux visiteurs, environ 300 000 par an.

La communauté des Prémontrés qui habite le bâtiment des Pères depuis 1858, tente de sauvegarder et de valoriser le site.

Mais le bâtiment présente de nombreux désordres structurels qui menacent sa stabilité. Une intervention d'urgence s'impose afin de préserver et de mettre en valeur ce bâti du XIXe siècle.

« Ensemble, restaurons notre patrimoine » 1 don= 1 reçu fiscal= 1 économie d'impôt



Façade Sud



Façade Est du corps de bâti XIXe siècle

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

Moyens d'actions

- La Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :
- le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux
 - la souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
 - les subventions, liées au succès des souscriptions constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.